Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260203-20260203014-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 février à 19h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 26 janvier 2026

Présents (19) : M. GICQUEL, Mme MAINGUY, M. LE TRIONNAIRE, Mme THIBAULT-CHABANIER, M. VICAUD, Mme LE BLEVENEC, M. DAVID, Mme DINHAM, M. JEGOUSSE, M. BALLIER, Mme PESTY, M. LE MEYEC, Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN, M. SIG, M. TOUSSAINT, Mme MALINGE, M. GUIDOUX, Mme VOGT, Mme LE CLAINCHE.
Absents excusés (7) : M. BAGES (pouvoir à M. BALLIER), M. MIGNOT (pouvoir à M. SIG), Mme PERRIER (pouvoir à M. GICQUEL), M. DE GOVE (pouvoir à Mme THIBAULT), Mme HERVOCHON (pouvoir à M. DAVID), Mme DE CHARETTE (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme SARGENT (pouvoir à Mme MAINGUY).
Absents excusés (3) : M. CAUDAL, M. TEXIER, Mme KERHERVE.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : M. SIG

2026/014 Avis relatif au classement ICPE de la société A.B Technologies alimentaires à la Vraie-Croix

Le maire indique à l'assemblée qu'une enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2025, pour une période effective de consultation du 6 janvier 2026 au 4 février 2026, pour examiner la demande présentée par la société A.B TECHNOLOGIES ALIMENTAIRES, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en vue de la création d'une usine de fabrication de produits à base de fromage située sur zone industrielle du Bel Air à la Vraie-Croix.

La société A.B Technologies souhaite déménager son actuelle unité de fabrication, basée à Sulniac, pour y créer un nouveau bâtiment d'environ 5 575 m², sur un terrain d'environ 2 ha, afin d'y rassembler les activités des sites de Sulniac et Trédion.

Le site accueillera les activités de réception, préparation, cuisson et conditionnement de matières premières ainsi de stockage et d'expédition des produits finis. Aussi, la future usine accueillera les lignes de production actuelles, de nouvelles lignes dans le but d'automatiser, une partie tertiaire ainsi que des locaux sociaux.

L'ambition du projet est d'augmenter les capacités de production, de déployer le portefeuille d'innovation, de créer un siège du groupe et d'enclencher la transition écologique du groupe.

Au regard du volume des produits alimentaires d'origine végétale entrant (19 tonnes par jour) et du volume de traitement et transformation du lait (208 000 litres par jour), le site est soumis à la réglementation ICPE.

Le site comptera 55 emplois (contre 35 actuellement).

Toutes les pièces du dossier de déclaration ICPE sont accessibles sur le site de la Préfecture du Morbihan.

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE DONNER** un avis favorable à la demande présentée par la société A.B Technologies alimentaires, au titre des installations classées, en vue de la création d'une usine de fabrication de produits à base de fromage située sur zone industrielle du Bel Air à la Vraie-Croix.

Pour : 26 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 4 février 2026

Le Maire
Gérard GICQUEL

Le secrétaire de séance
Nicolas SIG

Signé par : NICOLAS SIG
Date : 06/02/2026
Qualité : Secrétaire de séance

Signé par : GERARD GICQUEL
Date : 04/02/2026
Qualité : MAIRE